

AFFAIRE N° 2. - Contrat d'honoraires à passer avec M. FRIZEL, Architecte, pour la construction de 2 classes "ÉCONOMIQUES" à MOUFIA.

LE MAIRE dans lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande, de bien vouloir approuver le contrat d'honoraires à passer avec M. Wladimir FRIZEL, Architecte, pour les études et la surveillance des travaux de construction de 2 classes à MOUFIA.

Le dossier de cette construction ainsi que le marché passé avec l'Entreprise CANANAS ont été approuvés depuis le 8 Juin 1966, mais nous n'avons pu lancer ces travaux, la procédure d'expropriation du terrain sur lequel doivent être implantées ces deux classes n'étant pas, à l'époque, menée à bonne fin.

Les crédits nécessaires au paiement des honoraires de M. FRIZEL s'élevant à la somme de 65 340 Frs CFA sont prévus au chapitre 903, article 2302-01 "CREDITS REPORTES" du budget de 1968.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*P.C.C.
de D^s ds A.F.
signé C. Penzance*

*Non approuvé
le 9 Mai 1968
D. le Préfet
Le Secrétaire Général
signé Ph. Kessler*

*Le Préfet a.s. H. DPH
86/DAF/3 du 15 Mai 1968*